

Quatorzième rapport de l'ONPE au Gouvernement et au Parlement

Année 2019

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) rend public aujourd'hui une version numérique de son quatorzième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement, dans lequel il s'exerce à faire le point sur les enjeux de la connaissance en protection de l'enfance et de sa production. Dédié aux connaissances en protection de l'enfance, celles déjà disponibles et celles qui restent à produire, l'ONPE interroge la manière dont les connaissances peuvent être utiles – utilisées et utilisables par et pour les acteurs de la protection de l'enfance quel que soit leur niveau d'intervention – et la manière dont l'ONPE et les observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) peuvent accompagner leur production, leur partage et leur appropriation.

Central dans l'action et les réflexions de l'ONPE, le sujet des connaissances, de leur élaboration et de leur diffusion, apparaît comme étant essentiel dans une période de questionnements foisonnants sur la politique publique de la protection de l'enfance, sur les dispositifs qui la mettent en œuvre et sur la gouvernance qui la caractérise. Ce quatorzième rapport annuel comporte trois parties respectivement centrées sur le contenu des connaissances nécessaires pour agir en protection de l'enfance ; sur les différentes manières de produire et de transmettre des connaissances ; sur leur production et leur diffusion à travers le rôle des observatoires de la protection de l'enfance aussi bien au niveau national que départemental, avant de conclure sur le rôle essentiel des connaissances dans le soutien à des pratiques en protection de l'enfance exposées à la complexité du secteur.

Le quatorzième rapport au Gouvernement et au Parlement est disponible sur le site de l'ONPE dans la rubrique consacrée à ses [publications](#).

Contact presse :

Nora Darani, responsable de la communication

01 53 06 68 73 – 07 83 67 62 12 – ndarani@giped.gouv.fr

Secrétariat de l'ONPE – 01 53 06 68 92 – direction@onpe.gouv.fr

Visitez le site de l'ONPE www.onpe.gouv.fr et abonnez-vous à sa lettre électronique mensuelle.